

**TARIFICATION APPLICABLE AUX MARCHES**  
**(Délibération n° VA\_DEL2015\_3 - Conseil Municipal du 27/01/2015)**

	Marchés d'Annappes, Ascq et Flers Bourg	
<b>1 - Droits de place (sur allée principale, transversale ou de passage (chaque ml étant compté pour un entier)</b>		
Commerçants abonnés par trimestre et par site de marché Le mètre linéaire	7 €	
Commerçants non abonnés par séance de marché Le mètre linéaire	0,80 €	
	Tous marchés	
<b>2 - Redevance d'animation</b>		
Commerçants abonnés par trimestre et par site de marché	13 €	
Commerçants non abonnés par séance de marché	1 €	
<b>3 - Taxe de raccordement au réseau électrique ( par utilisateur et par site de marché)</b>		
Commerçants abonnés par trimestre	20 €	
Commerçants non abonnés par séance de marché	2 €	